

Si je le répète, c'est que je n'ai rien d'autre à dire. Si le député ou tout autre vis-à-vis m'adresse une demande qui présente un intérêt légitime pour ses commettants, mon ministère la traitera convenablement.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre les remarques éloquentes du ministre, mais je dois maintenant donner la parole au député d'Hillsborough.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): L'Orateur a toujours raison.

LES POSTES—LES PUBLICATIONS DES ORGANISATIONS SANS BUT LUCRATIF

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je regrette de devoir retenir mon honorable collègue, le ministre des Postes (M. Kierans), jusqu'à une heure tardive, comme je l'ai fait plusieurs fois au cours de la session précédente. Les questions discutées et les problèmes soulevés étaient importants. Quant à moi, ce fut une révélation de me faire qualifier de tant de noms, comme l'a fait le ministre au cours de la session précédente. On m'a appelé Cassandre, Falstaff et le Joyeux Moine de Hillsborough. Alors que j'entendais cela et que mon instruction augmentait, j'ai déclaré que même les membres de l'opposition devraient avoir à leur service d'importantes équipes d'auteurs de discours et de publicitaires pour qu'ils puissent trouver, eux aussi, des noms aussi charmants pour les autres. J'ai peut-être tort de ne pas me permettre de distribuer des noms, mais j'estime en avoir dit assez en exposant la gestion du ministre. Je sais que le ministre s'impatiente, qu'il aimerait bien dire combien cela l'ennuie d'entendre rabâcher les mêmes problèmes. Qu'on me permette de dire que la seule solution au problème c'est pour lui de guérir les maux dont nous parlons.

D'autres députés et moi-même avons souligné constamment, entre autres, le danger pour le libre échange d'idées qu'il y aurait à imposer des restrictions rigoureuses à bien des publications canadiennes. Certes, le ministre a été logique aussi; il faut lui en attribuer le mérite. En effet, il a fait fi de nos avertissements déclarant que pour quelques cents de plus, telle ou telle publication pourrait faire face à ses nouvelles obligations. Mais tandis qu'il s'occupait de rassurer la Chambre et le pays, des organes importants de pensée et d'opinion se mouraient—tout comme des éditeurs et nous-mêmes l'en avons prévenu. Mais le ministre en savait plus long. Il en savait plus long que les éditeurs, plus long que les citoyens et plus que l'opposition. Qu'est-il arrivé?

[L'hon. M. Jamieson.]

Laissez-moi vous lire quelques extraits de journaux qui racontent la triste histoire. La *Gazette* du 9 juillet 1969 publiait la manchette suivante: «Mail purge killed 2,500 publications». Une nouvelle antérieure annonçait que *Montréal*, cette revue des plus intéressantes, avait cessé de paraître à cause des frais supplémentaires. Une autre manchette, en date du 21 octobre 1969, déclare: «Death of 30 publications blamed on mail rate rise.» On lit ceci dans le corps de l'article:

Une enquête menée par la Presse canadienne dans tout le Canada révèle qu'au moins 30 publications du même genre ont cessé de paraître cette année par suite de l'augmentation des tarifs.

Une autre manchette, parue dans le *Telegram* de Toronto le 2 octobre 1969 déclare, «Postal rate jump lethal for some trade magazines.» Voilà donc l'histoire; le nombre de ces organes importants de pensée, d'opinion diminue. La triste histoire devient de plus en plus triste.

Encore la semaine dernière, monsieur l'Orateur, un groupe de Canadiens, intéressés et bien renseignés, le Comité du tarif postal équitable, est venu à Ottawa. Leurs arguments étaient solides, logiques. Nombre de députés les ont bien accueillis; mais lorsqu'ils ont plaidé leur cause auprès du ministre des Postes, ils ont été non pas encouragés, mais rejetés. Le ministre est devenu celui qui supprime les publications, pour ainsi dire. En outre on leur a fait un petit sermon notamment sur les dangers de l'exagération. Le ministre a dit, comme le relate Donald Newman dans le *Globe and Mail*:

● (10.10 p.m.)

«Votre thèse aurait beaucoup plus de poids si vous n'exagériez pas... ce genre d'exagération qui nous fait douter de tout ce que vous dites.»

Cette mise en garde contre l'exagération, croyez-le ou non a été donnée le lendemain à la suite de la dissertation à Toronto du ministre des Postes dans laquelle il a fait ces observations inutiles et injustifiées sur les travaux des provinces dans le domaine de la réforme constitutionnelle. L'histoire ne conservera pas ce discours comme un exemple d'évaluation mesurée ou de jugement équilibré. La mise en garde émanait d'un homme qui, à la session dernière, avait coutume de nous vanter le bon fonctionnement de son nouveau ministère, l'accueil enthousiaste par les postiers des nouvelles méthodes de tri du courrier, et de nous dire comme tout marchait sur des roulettes du point de vue administratif. On nous relatait en détail toutes les améliorations techniques et de gestion mais ces déclamations optimistes ont cessé à la suite du rapport corrosif de l'adjudicateur en chef Martin.